

# SECMER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE À PARIS

PHILIPPE BARON  
ÉLISABETH ABRIAL  
ROBERT CHAULIAC  
JEAN-PIERRE LEBEUGLE

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Concernant l'Association

**INITIATIVE 93**  
Association loi 1901  
Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier  
93000 BOBIGNY  
SIRET : 432.347.045.00010

**INITIATIVE 93**

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 20 Juin 2006, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes de l'association **INITIATIVE 93**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

**INITIATIVE 93**  
**Exercice clos au 31 décembre 2007**

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe légale et/ou dans le rapport financier concernant notamment :

- la provision technique pour risques d'impayés calculée au taux de 5% sur la totalité des fonds d'intervention, dont le solde cumulé s'élève à 66 554 € contre 36 473 € en 2006,
- le compte provision pour fonds dédiés dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à 140 000 €, après constitution d'une provision de 30 000 €,
- les prêts non remboursés, non couverts par la SOFARIS, comptabilisés en créances irrécouvrables pour la somme de 13 671 €.

**II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

*INITIATIVE 93*  
*Exercice clos au 31 décembre 2007*

**III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels, ainsi que sur le rapport financier.

FAIT A SEVRAN

LE 14 Avril 2008

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Baron', with a horizontal line underneath it.

*Philippe BARON*

## 2050 BILAN - ACTIF

(2008)

Numéro SIRET : 432 347 045 00010		Exercice N clos le, 31/12/2007			31/12/06	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net N 3	Net N-1 4	
Capital souscrit non appelé (1)	AA					
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement	AB		AC			
Frais de développement	CX		CQ			
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
Fonds commercial (1)	AH		AI			
Autres immobilisations incorporelles	AJ	14 715,29	AK	14 715,29		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	AN		AO			
Constructions	AP		AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
Autres immobilisations corporelles	AT	10 852,84	AU	10 738,96	113,88	
Immobilisations en-cours	AV		AW		1 126,99	
Avances et acomptes	AX		AY			
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF	737 794,29	BG	737 794,29	443 810,31	
Autres immobilisations financières	BH		BI			
<b>Total (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>763 362,42</b>	<b>BK</b>	<b>25 454,25</b>	<b>737 908,17</b>	<b>444 937,30</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks</b>						
Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
En-cours de production de biens	BN		BO			
En-cours de production de services	BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
Marchandises	BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
<b>Créances</b>						
Clients et comptes rattachés (3)	BX	48 428,80	BY	48 428,80	79 409,00	
Autres créances (3)	BZ	178 070,94	CA	178 070,94	162 846,64	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
<b>Divers</b>						
V.M.P. (dont actions propres .....)	CD	322 494,90	CE	322 494,90	217 494,90	
Disponibilités	CF	423 570,43	CG	423 570,43	111 711,26	
<b>Comptes de régularisation</b>						
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		125,58	
<b>Total (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>972 565,07</b>	<b>CK</b>	<b>972 565,07</b>	<b>571 587,38</b>	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (0 à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>1 735 927,49</b>	<b>1A</b>	<b>25 454,25</b>	<b>1 710 473,24</b>	<b>1 016 524,68</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part - d'1 an immo. fin. nettes	CP	(3) Part à + d' 1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :	Stocks :	Créances :			

## 2051 BILAN - PASSIF avant répartition

(2008)

	Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (1) (Dont versé : ..... )	DA 1 394 691,96	779 407,96
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK )	DC	
Réserve légale (3)	DD	
Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
Réserves réglementées (3) (Dt rés.spéc. des provisions pour fluctuation cours) BI )	DF	
Autres réserves (Dt rés. achat d'oeuvres originales artistes vivants) EJ )	DG	
Report à nouveau	DH 57 504,71	44 961,61
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI 14 234,32	12 543,10
Subventions d'investissement	DJ 945,18	945,18
Provisions réglementées	DK	
<b>Total (I)</b>	DL 1 467 376,17	837 857,85
<b>Autres fonds propres</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées	DN	
<b>Total (II)</b>	DO	
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	DP 66 554,17	36 473,55
Provisions pour charges	DQ 142 891,14	115 150,80
<b>Total (III)</b>	DR 209 445,31	151 624,35
<b>DETTES (4)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	DS	
Autres emprunts obligataires	DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
Emprunts et dettes financières divers ( dont emprunts participatifs EI )	DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 11 310,47	13 501,14
Dettes fiscales et sociales	DY 18 768,89	7 134,54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA 3 472,40	3 966,80
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance (4)	EB 100,00	2 440,00
<b>Total (IV)</b>	EC 33 651,76	27 042,48
Ecarts de conversion passif (V)	ED	
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE 1 710 473,24	1 016 524,68
<b>Renvois</b>		
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	ID	
Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 33 651,76	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

## 2052 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(2008)

	Exercice N				Exercice N-1
	France		Exportations		Total
<b>Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises	FA		FB	FC	
Production vendue	FD		FE	FF	
biens					
services	FG		FH	FI	
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	FJ		FK	FL	
Production stockée				FM	
Production immobilisée				FN	
Subventions d'exploitation				FO	174 881,08
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				FP	5 150,80
Autres produits (1) (11)				FQ	100 998,80
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	<b>281 030,68</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	
Variation de stock (marchandises)				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				FW	77 131,74
Impôts, taxes et versements assimilés				FX	414,25
Salaires et traitements				FY	86 404,74
Charges sociales (10)				FZ	31 487,82
<b>Dotations d'exploitation</b>					
Sur immobilisations				GA	3 904,25
- dotations aux amortissements					
- dotations aux provisions				GB	6 449,99
Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	30 080,62
Autres charges (12) Dt cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		AZ		GE	13 671,51
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	<b>243 094,93</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>37 935,75</b>
<b>Opérations en commun</b>					
Bénéfice attribué ou perte transférée				GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré				GI	
<b>Produits financiers</b>					
Produits financiers de participations (5)				GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	8 001,01
Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	4 775,10
Différences positives de change				GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	<b>8 001,01</b>
<b>Charges financières</b>					
Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
Différences négatives de change				GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>				GV	<b>8 001,01</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>				GW	<b>45 936,76</b>
					<b>93 731,52</b>

## 2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

(2008)

		Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0,44	102,31
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>0,44</b>	<b>102,31</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0,88	342,73
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	30 000,00	80 000,00
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>30 000,88</b>	<b>80 342,73</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	HI	<b>( 30 000,44)</b>	<b>( 80 240,42)</b>
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	IJ		
Impôts sur les bénéfices (IX)	HJ		
	HK	1 702,00	948,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	HL	<b>289 032,13</b>	<b>253 512,27</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	HM	<b>274 797,81</b>	<b>240 969,17</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>14 234,32</b>	<b>12 543,10</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont - Produits de locations immobilières	HY		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont - Crédit-bail mobilier	HP		
- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9) Dont transferts de charges	A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations facultatives	A6		
complémentaires personnelles obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels			
		Exercice N	
		Chges exception.	Produits exception.
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



## INITIATIVE 93

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 8, 9 et 11)  
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<u>Amortissement pour dépréciation</u>	<u>Amortissement fiscalement pratiqués</u>
-----	-----	-----
Installation tech, mat. outillage	20 % L/D	20% L/D
Install. Agenct. Aménagt.	10% L	10%L
Matériel de transport	20 %L – 33% L	20% L – 33 % L
Matériel de bureau et infor	20 % L/D-33 % L/D	20 % L/D- 33% L/D

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)**

### **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

Au titre de l'exercice 2007, il a été constaté, comme pour les exercices précédents, une provision technique pour créances douteuses qui est calculée sur la base des Fonds d'Intervention diminuée des irrécouvrables au taux de 5 % soit pour 2007 un montant de 30080.62€

La provision pour Fonds Dédiés a été augmentée de 30 000 € et s'élève à 140 000 €.

Bien que n'ayant pas d'incidence sur le résultat, il est à noter que le montant du bénévolat, calculé sur la base d'un taux horaire de 38€11 conformément aux directives du FSE, s'élève à 14 212.00€

INITIATIVE 93

COMPTE DE RESULTAT FONCTIONNEMENT 2007

		débit	crédit
Comptes	60	10968,90	
Comptes	61	15583,35	
Comptes	62	49640,78	
Comptes	63	414,25	
Comptes	64	117892,56	
Comptes	678	0,88	
Compte	681	2891,14	
Compte	68120	1013,11	
Compte	68750 Prov fonds dédiés	30000,00	
Compte	74000 Sub Salaire		11489,83
compte	74001 sub CCIP		41970,00
	7402 Sub FSE		24014,25
	7403 Sub Cons Regional		32400,00
	7404 Sub Conseil Général		54000,00
	7405 Autres Subv		11007,00
	7406 Sub DDTE		0,00
Comptes	756 sub Fonct		100998,80
Compte	764		2841,86
Compte	772		0,00
Compte	778		0,44
Compte	781		5150,80
Compte	791		0,00
Impôt Sociétés		682,00	
RESULTAT : Bénéfice		54786,01	
TOTAL		283872,98	283872,98

INITIATIVE 93

COMPTE DE RESULTAT INTERVENTION 2007

	débit	crédit
Créances Irrécouv	13671,51	
Frais financiers	938,71	
Dot, Provisions Créances Dteux	30080,62	
Revenus de Placement		5159,15
Reprise Prov Créances Dteux		0
Impôt Sociétés	1020,00	
RESULTAT : Perte		40551,69
	45710,84	45710,84

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

		31/12/2007	31/12/2006
<b>Autres créances</b>			
468700	DIVERS PROD. A RECEVOIR	178 070,94	162 846,64
	<b>Total</b>	<b>178 070,94</b>	<b>162 846,64</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>178 070,94</b>	<b>162 846,64</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2007	31/12/2006
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>			
408000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	9 694,47	
	<b>Total</b>	<b>9 694,47</b>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			
428200	DETTES PROV./CONGES PAYES	578,50	293,33
438200	CHARG.SOC./CONGES A PAYER	237,47	122,35
438600	AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	15 820,54	3 600,00
448200	CHARG.FIS./CONGES A PAYER	3,18	16,13
448600	CHARGES FISCALES A PAYER	427,20	155,11
	<b>Total</b>	<b>17 066,89</b>	<b>4 186,92</b>
<b>Autres dettes</b>			
419800	AVOIRS A ETABLIR		2 438,00
468600	DIVERS CHARGES A PAYER	3 272,40	1 528,80
	<b>Total</b>	<b>3 272,40</b>	<b>3 966,80</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>30 033,76</b>	<b>8 153,72</b>

# SECMER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A PARIS

PHILIPPE BARON  
ELISABETH ABRIAL  
ROBERT CHAULIAC  
JEAN-PIERRE LEBEUGLE

## RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2007

=====

### INITIATIVE 93

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

**INITIATIVE 93**

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclues au cours de l'exercice entre votre Association et l'un de ses administrateurs, et susceptible d'être signalée dans le cadre du présent rapport.

Par ailleurs, en application du même décret, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice.



**INITIATIVE 93**  
*Exercice clos au 31 décembre 2007*

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS – DELEGATION DE SEINE  
SAINT DENIS**

Au cours de l'exercice, Initiative 93 a enregistré dans ses comptes des charges facturées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Délégation de Seine Saint Denis, pour un total de 51 586,79 €.

Il s'agit de :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Mise à disposition de bureaux   | 8 770,00 € TTC  |
| - Mise à disposition de journées de travail<br>d'un conseiller              | 35 416,79 € TTC |
| - Services divers (chauffage, téléphone, courrier,<br>accueil, photocopies) | 7 400,00 € TTC  |

Ce total est, pour partie, compensé par une subvention, d'un montant de 41 970 €, accordée à votre Association par la CCIP - Délégation de Seine-Saint-Denis.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Sevran, le 14 Avril 2008

Le Commissaire aux Comptes



---

Philippe BARON